

AXE 4 : Instituer une véritable gouvernance du territoire et une gestion exemplaire de la collectivité

Objectif 2 : Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets

ACTION 41: Poursuivre l'aide communale Eau chaude solaire

OBJECTIF LIE: 4-4

CONTEXTE

La commune a décidé depuis 2007 d'octroyer une aide de 100 € aux particuliers éligibles aux aides du conseil général et du conseil régional pour l'installation de systèmes fonctionnant à l'énergie solaire (production d'eau chaude).

A ce jour 4 propriétaires seulement ont bénéficié de cette aide.

Cette promotion du recours aux énergies renouvelable figure dans le document d'information « aides des collectivités » que diffuse l'ADIL (association départementale d'information sur le logement)

OBJECTIFS

Maintenir l'aide versée dans les années à venir pour favoriser le recours aux énergies renouvelables sur le territoire communal.

Relancer une campagne d'information pour inciter les propriétaires à investir dans des systèmes fonctionnant à l'énergie solaire avec le soutien du Centre pour l'Environnement et le Développement des Energies Renouvelables (CEDER)

Proposer systématiquement la constitution de dossier de demande d'aide à tout propriétaire qui rénove ou construit tout en veillant avec l'architecte conseiller à la préservation du caractère patrimonial ou paysager du site concerné.

DESCRIPTION DES ETAPES ET PLANNING PREVISIONNEL DE MISE EN OEUVRE

Etape 1 : lancement déjà en cours

Etape 2 : préparation

Etape 3 : réalisation à pérenniser (*action poursuivie depuis 2007*)

ETAT D'AVANCEMENT

En projet

En cours de réalisation

Terminée

BUDGET / ESTIMATION

100 € par dossier éligible

ACTION PROPOSEE PAR

Les habitants (forum, ateliers)

Les services

Autres : La commune de

Sérignan-du-Comtat

PILOTE DE L'ACTION: Commune de Sérignan du Comtat

Référent technique : le service urbanisme environnement

Référent politique : le Maire Julien MERLE

PARTENAIRE(S) FINANCIER(S)

Commune // Région PACA // ADEME

PARTENAIRE(S) TECHNIQUE(S)

CEDER

CONTRIBUTION AUX FINALITES DU DD

Changement climatique et atmosphère

Cohésion sociale et solidarités

Production et consommation responsables

PRIORITE

1 (priorité moindre)

2 (priorité moyenne)

3 (priorité forte)

INDICATEURS

Indicateur de réalisation de l'action (suivi) : **augmentation du nombre d'autorisations et de subventions accordées //**

Indicateur de résultat de l'action : **nombre de foyer équipés**

COMMENTAIRES

Depuis la mise en place de cette aide seulement 4 dossiers ont été éligibles.

Cette mesure ne rencontre pas un grand succès.

Date de création de la fiche : 15/02/2011 - MAJ : 23/05/2011 - Dernière mise à jour de la fiche : 19/11/2014